

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
» » » » » »	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

La croix de Sarah Bernhardt. — L'Encyclique du Pape sur la Séparation. — La journée de 10 heures.

On fait grand bruit dans la presse autour du Conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur qui refuse de décorer la grande artiste Sarah Bernhardt.

On s'étonne de cet entêtement de la part de ces messieurs qui néanmoins, après un premier refus, ont accepté de décorer le chansonnier Xavier Privas.

M. Briand, ministre de l'instruction publique s'obstine de son côté à maintenir la nomination de Sarah Bernhardt. Le conseil des ministres assure-t-on, statuera sur cet incident.

Le pape a pris une décision : il va faire paraître une encyclique sur la Séparation. Cette encyclique serait prête ; on la lira dans quelques jours.

Il paraîtrait que le pape se montrerait intransigeant et qu'il recommanderait à ses prélats de faire une opiniâtre résistance à cette loi de séparation qui ruine le clergé français et diminue le pouvoir temporel et spirituel du prisonnier du Vatican.

M. Doumergue, ministre du commerce vient d'élaborer un projet de loi tendant à instituer un maximum légal de la durée journalière du travail pour les ouvriers adultes de l'industrie.

Ce projet fixe à 10 heures le maximum de la durée du travail : c'est une réforme très importante que la classe ouvrière acceptera avec joie, car jusqu'à ce jour dans notre législation actuelle sur la matière, qui remonte à 1848, les ouvriers adultes travaillent 12 heures et la journée de 10 heures ne s'applique que dans les ateliers mixtes.

## A L'ÉTRANGER

En Russie. — Le traité de commerce entre la Suisse et la France.

Les bombes, les fusillades éclatent sur tous les points : la situation devient de plus en plus grave dans le royaume des Tzars.

La rente russe baisse toujours, et les mutineries militaires deviennent de plus en plus fréquentes.

Le véritable événement important est l'entrée dans le ministère de personnages connus pour leur libéralisme et pour leur compétence en remplacement de ministres bureaucrates plus ou moins réactionnaires : M. Stolypine a définitivement orienté son cabinet du côté des réformes.

La conclusion du traité de commerce entre la Suisse et la France semble à présent assurée grâce à l'esprit de conciliation des deux parties ; les traités actuels sont prolongés jusqu'en novembre, époque à laquelle les Parlements de nos deux pays auront pu ratifier le traité définitif.

LE FURETEUR.

## MOTS DE LA FIN

Villégiature :  
On propose à un ténor parisien un engagement d'être pour un casino.  
— Impossible, répond-il. Vos eaux sont ferrugineuses.  
— Et alors ?  
— Je crains de m'y rouiller la voix.

— Pouvez-vous me donner l'adresse du docteur R... ? demandait-on à Calino.  
— Parfaitement, avenue de Wagram.  
— Quel numéro ?  
— Je ne sais pas le numéro, répond Calino, mais vous le verrez, il est sur la porte.

## CONTRE LA PATRIE

La presse française et italienne continue à s'occuper de ce fameux projet d'alliance franco-italienne dont nous avons parlé dans notre dernier numéro. Ce projet d'alliance avait pour but de s'opposer aux empiétements et aux progrès inquiétants de la Prusse qui avait successivement vaincu le Danemark et l'Autriche.

Il fut proposé à plusieurs reprises au gouvernement français par l'Empereur d'Autriche et le roi d'Italie. Chaque fois, Napoléon III, complètement soumis aux influences cléricales, le repoussa parce que le Roi d'Italie demandait qu'en échange de son alliance, notre gouvernement rappelât les troupes françaises qui protégeaient Pie IX, et ne s'opposât plus à ce que les Italiens prissent possession de Rome et des Etats du Pape.

Le *Giornale d'Italia* vient de publier la lettre autographe que Victor-Emmanuel II écrivait à Napoléon III, à ce sujet. Elle est catégorique et on ne peut plus être en doute. Elle est tout à fait à l'honneur de l'Union présentée d'une puissante barrière à d'injustes prétentions (les prétentions prussiennes) et contribuera ainsi à établir sur des bases plus solides la paix de l'Europe.

Et il ajoutait que pour cela il fallait souscrire à la condition dont nous parlons plus haut.

Après cette publication un rédacteur du *Matin* est rendu à son tour chez M. Emile Ollivier — premier ministre de Napoléon III, à cette époque — et la conversation qu'il a eue avec lui est tellement significative, elle vient si bien confirmer ce que nous disions dans notre dernier numéro à ce sujet que nous ne résistons pas à la tentation d'en citer les passages les plus importants. On va voir que M. Emile Ollivier ne dissimule pas les raisons qui ont poussé le gouvernement cléricale de France à refuser ces propositions.

« Il y a des choses, dit-il, au rédacteur du *Matin*, que l'on sait et d'autres que l'on ne sait pas, des choses inédites qui ne sont point non plus dans le livre qui va paraître, mais que je vais vous dire. Il faut que l'on sache toute la vérité. Evidemment, si les prétentions italiennes avaient été toutes implicitement contenues dans la lettre de Victor-Emmanuel II, le gouvernement français n'aurait pas été pardonnable de ne point réaliser le projet d'alliance, mais l'Italie a demandé autre chose.

Après la lettre du roi, les ministres italiens ne se sont pas contentés de ce que demandait le roi : l'évacuation du territoire pontifical ; ils exigeaient que le gouvernement de l'empereur prit l'engagement de ne plus intervenir après avoir évacué le territoire pontifical, quoi qu'il put arriver à l'Italie dans les Etats Pontificaux, ce qui équivalait à laisser à l'Italie la liberté de prendre Rome... »

Le gouvernement français, ou plutôt le gouvernement cléricale qui subissait la France, avait le choix entre les intérêts de notre Patrie et ceux du Pape. Eh ! bien, vous allez voir de quelle façon M. Emile Ollivier s'exprime à ce sujet — alors que, comme tout le monde, il peut apprécier les terribles conséquences que l'attitude du gouvernement impérial a eues pour la France.

Il s'indigne à la pensée qu'on ait pu demander à Napoléon III d'abandonner le Pape plutôt que la France.  
— « Non !... Jamais !... L'empereur abandonner ainsi le pape, mais c'eût été une lâcheté. Il ne pouvait pas la commettre... L'empereur, le pape !... Mais voyons, le pape était le parrain de son enfant !... Cette alliance était impossible... Jusqu'à la dernière minute nous n'en avons pas voulu. Et ce serait à refaire, que j'agrais de même ! »  
Eh bien ! cela n'est-il pas comique ?

Voilà une parole qui mériterait d'avoir autant de célébrité que la fameuse phrase prononcée à la tribune du Corps Législatif et dans laquelle M. Emile Ollivier déclarait qu'il acceptait la responsabilité de la guerre de 1870 « d'un cœur léger. »

Ainsi, de l'aveu même de cet homme, jusqu'à la dernière minute, le gouvernement impérial eut la possibilité d'acquiescer à la France contre la Prusse une alliance puissante et il l'a toujours refusée parce qu'elle eût été conclue au détriment du Pape...  
Et M. Emile Ollivier, qui sait ce que ce crime du parti cléricale a coûté à notre pays, a le courage d'ajouter : « Et si c'était à refaire, j'agrais de même. »

Aujourd'hui encore, pour sauver le pape, il perdrait la France. Après cela, tous les commentaires sont inutiles... Mais quand, pour attaquer la République, les cléricaux à qui la France doit tous ses malheurs, osent jouer la comédie du patriotisme, nous avons bien le droit d'être indignés et de le dire...  
Emile LAPORTE.

## EN RUSSIE

### Le nouveau ministère

Un des signataires du manifeste des octobristes, M. Nicolas Lvoff, qui a déjà accepté en principe de faire partie du ministère Stolypine, a fait connaître dans une interview les conditions qu'il a posées à l'acceptation d'un portefeuille. Cesariet le programme du nouveau cabinet. En voici les principaux points :

1. La nouvelle Douma doit se réunir en septembre prochain au plus tard, en tout cas pas à une date aussi éloignée que le 5 mars 1907.
2. La suppression de toutes les lois d'exception, de l'état de siège, de la protection renforcée ou extraordinaire, et cela sur toute l'étendue de l'Empire, y compris la Pologne.
3. Réforme électorale dans le sens du suffrage universel, tant pour l'élection de la Douma que des assemblées régionales et municipales.
4. Réorganisation complète de l'administration et, particulièrement, de la police.
5. Large autonomie en faveur de la Pologne.
6. Egalité des droits pour les juifs.
7. Extension de la compétence législative de la Douma et restriction correspondante de celle du conseil de l'Empire.
8. Réforme agraire, comprenant l'expropriation forcée des propriétés privées, au cas où cela serait jugé indispensable.
9. Large amnistie politique et religieuse ; seuls, les meurtriers en seraient exceptés.
10. Suppression totale de la peine de mort.

Enfin, lois sur la liberté de la presse, de réunion, de grève, etc.  
On assure que M. Stolypine a accepté ce programme et que, entre autres, un manifeste du tsar va très prochainement abolir la peine de mort.

C'est dans ces conditions que MM. Lvoff, Stakhovich et Goutchkoff deviendront ministres, et le prince Obolensky, celui qui a déjà occupé ce poste dans le ministère Witte, sera nommé grand procureur du Saint-Synode.

### La situation à Cronstadt

A Cronstadt, un des équipages de la flotte s'est mutiné. Grâce aux mesures énergiques prises immédiatement et à l'emploi des armes à feu contre les mutins, la mutinerie a été réprimée.

Le *Vingtième siècle* ajoute à cette information que des personnes arrivées à Saint-Petersbourg hier soir de Cronstadt, rapportent que 4 navires de guerre portant des munitions sont arrivés de Sveaborg. Les forts de Cronstadt ont braqué leurs canons contre eux sans tirer. La population est extrêmement surexcitée ; des incendies ont éclaté hier soir à Cron-

tadt. Les communications téléphoniques sont interrompues avec les environs de Saint-Petersbourg.

La mutinerie de Cronstadt a causé une vive émotion à Saint-Petersbourg ; l'alarme est augmentée par la rupture des communications téléphoniques.

Le *Novoié Vremia* annonce qu'à cause des détériorations des voies ferrées, on envoie maintenant par mer des troupes contre les révoltés de Sveaborg.

## CONTES ET NOUVELLES

### L'HÉRITAGE DE LA TANTE TOTIN

La tante Totin, mariée à un brave commerçant qu'un laboureur interrompu et des goûts sédentaires avaient lentement conduit à la fortune, mais aussi hélas ! à une mort subite, s'était trouvée à la tête d'un respectable petit magot que M. Totin, faute d'héritiers, lui laissait sans partage. Économique par habitude, elle dépensait tout juste ce qu'il lui fallait de ses rentes sans toucher au capital. De sorte que lorsqu'un beau jour elle s'avisa d'aller rejoindre le cher homme, ce fut surtout un beau jour pour ses neveux et pour ses nièces qu'elle entourait d'une affection quasi maternelle, comme toutes les tantes sans enfants. Par un testament en bonne et due forme elle leur donna une dernière preuve de sa tendresse en leur laissant toute sa fortune, exception faite toutefois pour l'ainée de ces nièces qui avait commis à ses yeux la faute irréparable de prendre mari sans la consulter. Maintenant, si la tante Totin méritait le purgatoire et n'a pas eu son compte de prières pour arriver jusqu'au ciel, elle doit bien regretter sa rigueur, car jamais, par une susceptibilité réciproque, la nièce deshéritée n'a récité pour elle un seul « de profundis ». Je me hâte de dire que le mari, rendu plus indulgent par la suite des événements, bénit, sans cependant passer par la voie hiérarchique de M. le Curé, la mémoire de la défunte, si vous voulez bien entendre par mémoire le ressentiment de la tante Totin. C'est-à-dire que s'il était superstitieux, il lui devrait une belle chandelle. Mais n'anticipons pas.

La bonne tante, en partageant sa fortune entre les autres, avait stipulé qu'ils feraient solidairement à son frère, un véritable « panier percé », auquel elle avait le devoir d'assurer un morceau de pain, une rente annuelle de six cents francs. Or la tante est morte depuis fort longtemps, les neveux et les nièces ont dissipé l'héritage et leur propre avoir si ce n'est un, resté honnêtement bien que pharmacien ou solvable à cause de cela, qui se trouve tenu d'exécuter maintenant à lui seul les charges du testament. Et ce fait est si connu, plus un être est inutile, moins la mort le guette, fut-il même, comme c'est le cas, le cauchemar d'un pharmacien, que vous serez probablement peu surpris de trouver encore en vie le bénéficiaire de la rente : je me permets donc de vous présenter l'oncle Emile, si déjà vous n'avez pas fait sa connaissance place de la Bourse. C'est ce petit vieux trapu sur la figure duquel s'étale, avec le poivre et le sel d'une longue barbe, le menu de plusieurs jours des « bistros » voisins. En toutes saisons, vous avez pu le voir ou vous le remarquerez à son poste, près du kiosque où s'arrêtent les omnibus, armé d'un long bâton en croix où pendent des journaux qu'il vend aux voyageurs des impériaux.

A ce petit métier, l'oncle Emile ne s'est guère enrichi, mais la rente aidant, il vit dans une heureuse médiocrité et cela lui suffit : c'est un philosophe. Paris l'avait attiré de bonne heure ; peu enclin au travail, il fit surtout la noce, causant ainsi la ruine et la mort de ses parents et plus tard le désespoir de la tante Totin, laquelle ne put cependant oublier en mourant qu'il était son frère. Et voilà comment sans s'être jamais fait la plus petite pinte de mauvais sang, l'oncle Emile est devenu rentier dans ses vieux jours, comme un honnête bourgeois, aux frais d'un pauvre bougre qui a déjà dépensé pour lui sa part d'héritage et qu'une clause parfaitement admise par la justice de nos lois, met encore dans l'obligation de lui servir annuellement une pension fort onéreuse. Vous étonnez-vous à présent de voir le mari de la nièce deshéritée se frotter si joyeusement les mains ?

Quant au malheureux apothicaire, il considérait il y a quelques temps que la charge a des chances sérieuses de s'éterniser sur l'estomac de l'oncle Emile. Aussi, las de broyer des drogues et du noir à santé, songeait-il, moyennant le sacrifice d'un certain capital, à faire entretenir désormais par une société d'assurance le ruineux légataire. Mais retenu au dernier moment par le secret espoir de n'en pas arriver là, il eut l'idée de faire discrètement examiner le bonhomme par un médecin de ses amis. Or il n'est pas rare que les médecins se trompent, cela soit dit sans les fâcher, et la guigne a encore voulu que l'ami conseilât de laisser arriver un hiver annoncé comme rigoureux sur un prétendu mauvais rhume de l'oncle Emile. Mais déjà l'oncle Emile n'a plus de rhume ; ni le froid ni le chaud n'ont pris sur son tempérament. Bien mieux, ni les autos, ni les omnibus, ni les voitures, et tout ce va-et-vient dangereux de Paris par lequel périssent tant d'honnêtes victimes, ne veulent de lui !

Je passais l'autre jour place de la Bourse quand un fiacre faillit écraser l'oncle et comme il s'en suivit un colloque avec le cocher, celui-ci le rassura d'un mot qui est toute une prophétie :  
« A pas peur, le p'tit vieux, la rue est assez sale ! »

M. L.

## INFORMATIONS

### Une interview de M. Clémenceau

Du *Figaro* :

Quatre heures et demie du soir. Au coin de la rue de Miromesnil et de la place Beauveau. En petit veston, le chapeau de paille légèrement sur l'oreille, la canne à la main, l'allure jeune et décidée, M. Clémenceau s'élevait un instant du ministère de l'intérieur, s'en va d'un pas allègre prendre sa douche quotidienne chez le docteur Béni Bardé. Le ministre ne peut échapper à l'interview ; il n'y songe d'ailleurs pas.

— Bonjour, monsieur le ministre !  
— Bonjour, monsieur le journaliste !  
— Puis-je vous demander quel jour vous partez pour Carlsbad ?

— Vous pouvez me le demander : Je pars samedi soir.  
— Et y a-t-il indiscrétion à savoir comment vous y emploieriez votre temps ?

— Il n'y a aucune indiscrétion : Des bains, de l'air du mouvement...  
— Préfectoral ?

— Non ; le mouvement préfectoral sera pour mon retour. Je vais cependant élaborer là-bas quelques petites réformes administratives ; de loin on voit toujours mieux les choses. J'emmène deux attachés et on m'enverra les dépêches.

— Il n'y aura pas d'intérimaire, alors ?  
— Mais, non ! Sarraut qui va de mieux en mieux, ne s'absente pas encore ; et puis, il y a aussi Winter, le fidèle Winter, qui me tiendra au courant.

— Bon voyage donc, monsieur le ministre ; et merci de ce bout d'interview.  
— Le fait est que vous ne vous plaignez pas, je vous ai tout dit ! Je vais même vous demander quelque chose à mon tour...  
— A moi ?

— Oui : il faut dire aux personnes qui ne voudraient rien obtenir de moi, que...

## Le Personnel de l'Instruction publique

Par application d'un décret en date du 30 octobre 1902, les membres du personnel de l'instruction publique (autres que les instituteurs et institutrices) nommés dans les colonies à un emploi analogue à celui qu'ils exerçaient en France, continuent à faire partie du cadre métropolitain de l'enseignement, et conservent leurs droits à l'avancement et à la retraite.

Mais ce décret ne légiférait que pour l'avenir et n'était pas applicable aux fonctionnaires qui étaient déjà en service aux colonies quand il fut promulgué. La situation de ces fonctionnaires ne pouvait manquer d'attirer l'attention du ministre des colonies. Aussi vient-il de soumettre au Conseil d'Etat, d'accord avec le ministre de l'instruction publique, un projet de décret qui fait bénéficier ce personnel des dispositions du décret du 30 octobre 1902.

## Le Pape et la séparation

De discrètes allusions au contenu des instructions du pape à l'épiscopat français laissent entendre que Pie X revendiquera énergiquement les droits de l'Eglise, ne pouvant pas admettre que l'épiscopat soit soumis au vote des assemblées de fidèles.

Le pape opposera à ce système inacceptable un contre-projet exposant le fonctionnement des communautés paroissiales, sous la direction des évêques.

On espère trouver un *modus vivendi* conciliant le droit hiérarchique du saint-siège, sur toute la juridiction ecclésiastique, avec les dispositions de la loi de séparation.

## La Maladie du Sommeil

On connaît cette étrange maladie qui clôt tout à coup les paupiers des nègres, qui alourdit leurs membres et les fait mourir lentement.

Le ministre des colonies, se préoccupant de délivrer les noirs de l'Afrique occidentale de ce fléau, a décidé d'expédier au Congo et au Gabon une mission chargée d'étudier les effets de la maladie du sommeil et d'en rechercher les remèdes. Cette mission qui se compose des docteurs Lebeuf et Martin, de l'Institut Pasteur, partira en octobre prochain par Brazzaville. A l'hôpital de cette ville les deux docteurs pourront commencer leurs études. Ils les poursuivront dans l'intérieur du pays.

La Société de géographie, comprenant le haut intérêt de cette mission, l'a dotée de 200.000 fr. Le gouvernement du Congo, l'Institut Pasteur et de nombreux commerçants participeront aussi aux frais de cette mission.

## La Famine à Bord

Venant de Montevideo, le trois-mâts suédois « Eva » est entré hier soir au Havre, après une traversée particulièrement dramatique. Comptant effectuer le parcours dans un laps de temps normal, le capitaine avait pris les provisions de vivres accoutumées. Malheureusement, pendant le voyage, la marche de l'« Eva » fut bientôt ralentie par des vents contraires. Le capitaine du navire prit la sage précaution de rationner l'équipage. La mesure était prudente, mais elle ne put empêcher de douloureuses souffrances.

En effet, le temps ne se modifia pas. L'« Eva » allait d'une lenteur désespérante. Les vivres furent bientôt épuisés, et lorsque les derniers biscuits et les dernières conserves furent mangés, ce fut la famine complète. L'équipage tomba dans une extrême faiblesse. Les uns n'avaient plus la force d'assurer les manœuvres nécessaires à la direction du trois-mâts.

Le capitaine craignait bientôt la folie, et même la mort pour certains de ses matelots. Pourtant, grâce à son sang-froid, il soutint pendant quelques jours le courage de ses hommes. Enfin, un matin, la tourmente prit fin, et le steamer allemand « Vandalia », apercevant les signaux de détresse de l'« Eva », s'empressa de rejoindre

ce dernier. Les infortunés Suédois, dont la joie et la reconnaissance touchaient au délire, furent reconfortés, et les trois-mâts, approvisionnés de vivres suffisants, put continuer sa route en toute sécurité.

## Petites Nouvelles

Une légère secousse de tremblement de terre a été ressentie jeudi dans le Wurtemberg.

— Le président du Conseil espagnol a démenti le bruit d'une rupture entre l'Espagne et le Vatican.

— Jeudi a eu lieu, à l'école primaire supérieure de garçons, à Angers, l'ouverture du Congrès de la Ligue française de l'enseignement.

— Jeudi a eu lieu, à Lorient, l'ouverture du premier congrès national des agents de police.

— M. Clemenceau a indiqué que son intention est de n'arrêter le prochain mouvement préfectoral qu'à son retour de Carlsbad, pour où il partirait samedi soir.

— Le général Brugère a été opéré de l'appendicite; son état est grave.

## CHRONIQUE LOCALE

### Chemins de fer

Le général d'Heilly, commandant provisoirement le 17<sup>e</sup> corps d'armée, a arrêté les mesures suivantes de façon à assurer plus fortement la police militaire des gares et des transports de troupes :

1<sup>o</sup> Les chefs de corps devront, au moment des grands mouvements d'isolés, adresser à tous, hommes et gradés, des recommandations spéciales au sujet de la nécessité de sauvegarder la dignité de l'armée, en observant une attitude correcte, en déférant aux injonctions des agents de l'autorité et en respectant les règlements de police générale aussi bien que les règlements militaires ;

2<sup>o</sup> Lors des grands mouvements de permissionnaires, ils échelonneront, si cela paraît nécessaire, les départs et les répartis, autant que possible, sur plusieurs journées en vue de rendre plus efficace l'action des postes de police placés dans les gares ;

3<sup>o</sup> Les commandants d'armes réviseront, chacun en ce qui le concerne et d'accord avec les représentants des compagnies, la liste des gares importantes de garnison, de bifurcation, etc., où il y aurait lieu d'établir des postes ou des plantons au moment des grands mouvements d'isolés (art. 27 du règlement sur les transports en temps de paix) ;

4<sup>o</sup> Ils sont invités en outre :

a) A constituer soigneusement les postes à fournir, avec un effectif suffisant pour que l'exercice de l'autorité du chef de poste sur les militaires de passage soit, en toutes circonstances, efficacement assuré, et à ne pas hésiter à donner au besoin le commandement de ces postes à un officier ;

b) A réviser les consignes des chefs de poste, de manière à préciser d'une façon claire et complète l'action disciplinaire qu'ils doivent exercer et à tenir la main à la stricte exécution de ces consignes ;

c) A déterminer, après entente avec les chefs de gare intéressés, les cas où l'envoi des états et avis prescrits par l'article 24 du règlement sur les transports stratégiques en temps de paix devra être fait plus de vingt-quatre heures à l'avance, et les circonstances où il y aura lieu de faire accompagner les trains spéciaux affectés au transport de permissionnaires par une escorte en armes, commandée par un officier ou un adjudant.

## CAHORS

### Dégâts

A l'occasion des manœuvres d'automne, le général commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée vient de constituer les commissions des dégâts des 33<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> divisions d'infanterie.

M. le sous-intendant militaire de 2<sup>e</sup> classe Fidelle, à Auch, est désigné pour présider la commission des dégâts de la 33<sup>e</sup> division.

M. le sous-intendant militaire de 3<sup>e</sup> classe Goudal, à Foix, est désigné pour présider celle de la 34<sup>e</sup> division.

Ces commissions opéreront, la 1<sup>re</sup> dans les départements de la Haute-Garonne et du Gers, la deuxième dans le département du Tarn-et-Garonne ; elles commenceront leurs opérations les 4 et 5 septembre et elles les régleront de manière à suivre à cinq jours d'intervalle seulement le passage des troupes sur les terrains de manœuvre et dans leurs cantonnements.

### Fonds de subvention

Dans la répartition des fonds de subvention accordés sur les fonds généraux du budget, aux départements financiers, en raison de leur situation financière, doivent recevoir une allocation, le département du Lot figure pour une subvention de 53.000 fr.

## Bonne foi... Mauvaise foi !!..

« La vérité, disions-nous dans notre numéro du 29 juillet, est que les 49 conseillers de la cour de Cassation ont reconnu, affirmé, proclamé l'innocence de Dreyfus : il n'y a pas eu une voix contre, il n'y a pas eu une abstention. Ceci est indéniable ; soutenir le contraire, est de la mauvaise foi. »

Vindex, du *Quercinois* ne veut pas reconnaître ce qui est pourtant l'exacte vérité :

Avec ses confrères nationalistes, il doute que ce soit, ainsi que nous l'avons dit, pour des raisons de procédure que 18 conseillers aient voté le renvoi de Dreyfus devant un conseil de guerre.

Il est toujours facile de refuser de croire ce que l'on ne veut pas croire ; et nous comprenons fort bien qu'en l'espèce il soit gênant pour ceux-là qui se sont acharnés contre la victime des faussaires de l'Etat-major de reconnaître aujourd'hui l'erreur abominable que tout un parti entretint si longtemps avec passion.

C'est pourquoi nous ne demandons pas l'impossible à Vindex : nous ne lui demandons pas de croire à l'innocence de Dreyfus et de traiter d'infâmes, les Mercier, Esterhazy et consorts : nous lui demandons simplement de ne pas nier la vérité, et de dire avec nous que c'est à l'unanimité, que les 49 conseillers de la Cour de Cassation se sont prononcés pour l'innocence de Dreyfus.

Où, quoi qu'en dise, Vindex, c'est pour des raisons de procédure que 18 conseillers ont voté le renvoi de Dreyfus devant un nouveau conseil de guerre, approuvant ainsi les conclusions du rapport Moras, qui proclamait hautement l'innocence de Dreyfus.

Si Vindex a lu ce rapport, il se convaincra de l'exactitude de notre affirmation ; il verra combien les charges qui accablent Dreyfus sont réduites à néant et de quelle façon sont traités les auteurs et colporteurs des accusations contre Dreyfus.

Pour M. le conseiller Moras, aucune charge ne peut être relevée contre Dreyfus : aucune accusation n'existe ; on ne trouve au cours des débats devant le conseil de guerre de Rnness que mensonges et faux.

Point par point, M. le conseiller Moras détruit le formidable échafaudage de faux dressé contre Dreyfus et avec force il incrimine comme auteurs des faux, des erreurs volontaires, Henry, Esterhazy, l'indigne Mercier etc. etc. ; le fameux système de M. Bertillon ne trouve pas grâce devant l'implacable réfutation, car dit M. Moras, « le génie a une voisine avec laquelle il est dangereux de voisinier. »

« Les systèmes graphologiques présentés par M. Bertillon, dit-il, sont absolument dépourvus de toute valeur scientifique. »

« La portée des charges alléguées contre Dreyfus, s'en trouve affaiblie et nous sommes par suite amenés à cette conclusion qu'aucun obstacle ne s'oppose à l'examen de la demande en révision et que nous sommes autorisés à rechercher si elle est justifiée par les faits nouveaux invoqués. »

Et dans les faits nouveaux M. Moras déclare que rien n'établit la culpabilité de Dreyfus.

Donc Vindex peut se rendre compte, s'il lit le rapport de M. Moras que celui-ci se prononce nettement pour l'innocence de Dreyfus ; et si Vindex persiste dans cette opinion « qu'il faut être rudement solide pour déclarer sans rire que 18 magistrats ont réclamé le conseil de guerre pour des raisons de procédure » Vindex n'aura qu'à lire également les conclusions de ce rapport pour se convaincre que seules des raisons de procédure ont amené M. Moras à demander la cassation avec renvoi :

M. Moras, après avoir rappelé les opinions de M. le procureur général Manau et de M. Ballot-Beaupré, lors de la première révision, soutient à son tour que la Cour de cassation en droit n'a à statuer que sur des présomptions d'innocence. Le renvoi est la règle ; la Cour l'a appliquée lorsque fut établie la certitude que le bordereau était d'Esterhazy. Elle appréciera maintenant si, en casant sans renvoi, elle ne paraîtra pas abandonner toutes ses traditions.

Suit une discussion de droit dont voici la conclusion :

L'idée d'assimiler à un condamné celui dont la condamnation est impossible parce que la justice l'a déclaré innocent n'est venue à personne ; il est en effet légalement innocent et cette présomption légale ne saurait être contredite en tant que la contradiction aurait pour objet de constater la culpabilité et de l'assimiler, lui, acquitté, à un condamné.

La preuve de l'erreur dans laquelle vous seriez tombés en 1899, en cassant avec renvoi, est loin d'être faite et, dès lors, quelles que soient les controverses qui s'élèvent encore dans les régions paisibles de la théorie pure, votre rapporteur ne peut que vous proposer une solution conforme à votre jurisprudence.

Vindex dira-t-il que ce ne sont pas des raisons de procédure qui ont amené M. Moras à réclamer la cassation avec renvoi ?

Mais alors, quelle est donc la raison, à son avis, qui a déterminé les conclusions de M. Moras et le vote des 18 conseillers ?

Que Vindex l'indique s'il la connaît. Oui, cette raison quelle serait-elle ? nous n'en voyons qu'une : l'intention manifeste des conseillers de constater s'il se trouverait encore, après la démonstration si nette de l'infamie commise par des faussaires galonnés, des officiers pour couvrir cette infamie, pour approuver ces faussaires et pour accabler en dépit de toute justice, un innocent.

Il eut peut-être mieux valu que cette constatation fût faite : elle eût été alors l'argument décisif, irréfutable qui aurait entraîné la disparition des conseils de guerre, la fin de ces tribunaux d'exception que la démocratie a le devoir de supprimer.

Il n'en reste pas moins que l'innocence de Dreyfus a été proclamée par l'unanimité des conseillers de la Cour Suprême.

LOUIS BONNET.

## SA RECTIFICATION

M. l'abbé T... y est allé de sa rectification dans la *Défense* du 29. Il a enregistré, ainsi que nous le lui avons fait observer, que M. Béral avait voté pour la réintégration de Dreyfus dans les cadres de l'armée.

Mais M. l'abbé T... n'a pu se défendre de joindre à sa rectification un peu de roserie, et c'est ainsi qu'il écrit : « Je comprends du reste parfaitement le zèle de M. le sénateur Béral pour les réhabilitations. »

Affaire à lui de retirer les premiers hommages que précédemment il adressait à M. Béral et de lui glisser une pointe ; c'est très juste puisque M. l'abbé T... nous déclare sur un ton bourru qu'il « mettra toujours la vérité au-dessus de tout, même de son dévouement à ses amis politiques. »

C'est très bien, cela, et nous ne chicanerons pas M. l'abbé T... au sujet d'aussi excellentes intentions. Il a pu voir, par contre, que nous agissons assez souvent de cette façon : c'est pourquoi le ton bourru qu'il emploie ne nous émeut pas ; ses gestes comminatoires ne nous effraient pas.

M. l'abbé T... nous « interdit formellement de douter de la sincérité » même de ses informations. Croit-il M. l'abbé T... que si, à seule fin d'entendre son ton bourru et d'apprécier à notre tour l'élégance de ses gestes de plume ou de... conduite, il nous plaisait de douter de sa sincérité nous nous gênerions beaucoup ?

Mais M. l'abbé T... se laisse trop aller au péché de colère quand il s'adresse à nous.

M. l'abbé T... peut être certain que nous ne doutons pas de la sincérité même de ses informations — puisqu'il a rectifié ; car, aussi bien nous pourrions dire que ce n'est que parce que nous avons relevé l'erreur, l'imexactitude de son information que M. l'abbé T... a rectifié.

Nous avons trop le souci de la vérité pour agir de cette façon ; et même, voyez jusqu'où va notre mansuétude à l'égard d'un adversaire, nous ne demandons pas à M. l'abbé T... la réciprocité envers nous.

L. B.

### Postes et Télégraphes

M. Combarieu, commis des postes à Sarlat, est nommé en la même qualité à Cahors.

### Fête votive

Nous apprenons que les jeunes gens du quartier de la place d'Armes ont pris l'initiative d'une fête votive annuelle qui aura lieu cette année sur la dite place, les dimanche et lundi 12 et 13 août courant. Une commission a été nommée à cet effet.

Nous croyons savoir que rien ne sera négligé, des attractions nombreuses sont réservées aux habitants de ce quartier, qui, nous en sommes persuadés, délireront leur bourse pour aider ces jeunes gens à faire face aux frais.

Nous publions ultérieurement le programme de cette fête.

### Société Agricole du Lot

Séance du 3 août 1906

PRÉSIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> REY,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Étaient présents : MM. le D<sup>r</sup> Rey, Delbreil, Marmiesse, D<sup>r</sup> Delvit, Viviers, Combes (de Vire), Carrié, Quercy, Dalet, Brel (de Raux), Carriol, Colonges, Delbru, Cavalé, Albert, Vinel (d'Arbouys), Iches, Calmon, D<sup>r</sup> Aymard, Conduché, Cazaly.

En l'absence du secrétaire, M. Marmiesse est désigné pour remplir ces fonctions.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

M. Munin-Bourdin, député du Lot, présenté à la dernière séance, est élu membre de la société.

M. Verne, préfet d'Alger, demandé à faire partie de la société.

Aux termes du règlement, il sera statué sur l'élection de ce membre à la prochaine séance.

M. le Président annonce que M. Quercy fait don à la société de l'annuaire des associations agricoles de 1906.

Il adresse, au nom de la société, des remerciements au donateur.

Sur la demande de quelques membres, M. le Président donne de nouveau des renseignements sur le fonctionnement de la Mutuelle Quercinoise et montre d'une manière saisissante les conséquences morales qu'on obtiendrait avec les Caisses Mutuelles de Retraites.

M. le Président avise ensuite l'Assemblée que M. Paumès, professeur au Lycée Gambetta offre de faire, sous le patronage de la Société Agricole, une conférence sur l'importante question de réboisement.

L'assemblée accepte avec empressement cette proposition et charge le Bureau de s'entendre avec M. Paumès, pour choisir une date convenable.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. le Préfet informant la Société que M. le ministre de l'Agriculture a accordé une subvention de 3.100 fr. pour l'année 1906.

Une lettre de remerciements sera adressée à M. le ministre de l'Agriculture.

M. le Président donne lecture, article par article des programmes des Concours d'animaux reproducteurs et du Concours de vignobles et de plantations d'arbres fruitiers, forestiers et de chênes truffiers.

Des affiches feront connaître le détail des primes.

L'assemblée procède ensuite à l'élection de la Commission chargée de la visite des propriétés et des vignobles.

Sont désignés : MM. Combes (de Vire) ; Dalet et Viviers ; membres supplémentaires ; Cahier et Delbru.

M. le président donne ensuite connaissance du résultat des analyses complètes des vins du Lot de la récolte 1905, faites par M. Cahier, professeur à l'École normale, et adresse ses remerciements à l'auteur de cet important travail.

Sur la proposition de M. Carrié (de Grézels) l'assemblée, émet le vœu que le gouvernement, en présence de la sécheresse exceptionnelle qui réduit nos campagnes à la misère, veuille bien accorder le dégrèvement de l'impôt foncier. M. Prady présente à la Société de magnifiques raisins provenant du plant de son obtention qui a été signalé par la commission de viticulture dans son rapport de 1903.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

### Conseil d'Arrondissement

Le Conseil d'Arrondissement de Cahors s'est réuni vendredi 3 août, à 10 heures du matin, à l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. Cayla, doyen d'âge.

Étaient présents : MM. Mazières, Gélis, Fournié, Durand, Pagès, Delthil, Cayla, Phalip, Bénays, Mazellé et Cambornac.

Excusé : M. Delrieu. M. Vachal, secrétaire général, délégué de M. le Préfet assiste à la séance.

Il donne lecture du décret de convocation.

M. Cayla doyen d'âge invite l'assemblée à procéder à l'élection du bureau.

A l'unanimité M. Mazières est élu président ; M. Cayla vice-président et M. Pagès secrétaire.

M. Mazières prend place au fauteuil de la présidence et remercie ses collègues de la nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de lui accorder.

Il souhaite ensuite la bienvenue à M. Mazellé, le nouveau conseiller de Castelnau et à M. Vachal, le nouveau secrétaire général.

Le Conseil désigne M. Mazières pour faire partie de la commission de la répartition des permis de culture des tabacs.

Il donne acte à M. le Préfet du dépôt du rapport de M. l'agent-voyer d'arrondissement sur la situation des chemins vicinaux en 1905, et approuve le projet de répartition des contingents communaux pour l'entretien de ces chemins en 1907.

Un avis favorable est donné au projet de classement au rang des chemins de grande communication, d'une partie des chemins vicinaux ordinaires n<sup>os</sup> 3 et 4 de Soturac, dits chemins de Bonaguil.

Avis favorable est donné à la demande du Conseil municipal de Cahors tendant à ce que toutes les foires de cette ville soient fixées au 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de tous les mois, à l'exception seulement de la foire du 1<sup>er</sup> juin dite foire de la St-Clair qui serait renvoyée au lendemain si le 1<sup>er</sup> juin tombe un jour de fête ou un dimanche.

Avis favorable est également donné aux demandes de changement de foires formées par les municipalités de Cabrerets, Lugagnac et Promilhannes.

Le Conseil émet ensuite les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Vœu tendant à ce que le chemin de Moulinet à Saint-Fleurien, commune de Belfort, soit donné à l'adjudication le plus tôt possible.

2<sup>o</sup> Vœu tendant à la création d'un poste de facteur-receveur au chef-lieu de la commune de Saint-Paul-Labouffie.

Le Conseil renouvelle les vœux suivants auxquels il n'a pas été encore donné suite.

1<sup>o</sup> Vœu tendant à l'adjonction d'un wagon de 3<sup>e</sup> classe au train de marchandises qui part de Gourdon à 10 h. 47 du matin à destination de Cahors.

2<sup>o</sup> Vœu tendant à la création d'un poste de facteur-receveur à Saint-Cernin ou tout au moins à la création d'une recette auxiliaire des postes.

3<sup>o</sup> Vœu tendant à ce qu'il soit ajouté un wagon de 3<sup>e</sup> classe au train de marchandises n<sup>o</sup> 2.423 partant de Libos à 11 h. 40 et arrivant à Cahors à 2 h. 45 du soir.

4<sup>o</sup> Vœu demandant à M. le Ministre des travaux publics de vouloir bien hâter les formalités qu'il reste à accomplir afin de pouvoir déposer à bref délai le projet de déclaration d'utilité publique de la ligne de Cahors à Moissac.

5<sup>o</sup> Vœu tendant à ce que deux courriers soient établis entre Vers-Labastide-Murat par Lauzès.

6<sup>o</sup> Vœu tendant à ce que le courrier de Cahors-Mondenard continue jusqu'à Castelnau.

7<sup>o</sup> Vœu tendant à ce que l'Administration procède à l'étude de l'élargissement du chemin n<sup>o</sup> 6 dans la traversée de Lalbenque en face la maison Lugol Mathieu, dit Louis.

8<sup>o</sup> Vœu tendant à l'établissement d'un courrier entre Limogne et Saint-pé et passant par Beauregard.

9<sup>o</sup> Vœu tendant à la création d'un poste de facteur-receveur à Beauregard.

### L'ALGÉRIE ET L'ASSIMILATION DES INDIGÈNES MUSULMANS

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs le résumé d'une conférence faite par M. T. Desachy, publiciste, à la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord sur la brochure publiée par M. PASSOLS, commandant le bureau de recrutement de Cahors, sur : « L'Algérie et l'assimilation des indigènes musulmans ; étude sur l'utilisation des ressources militaires de l'Algérie. »

La brochure de M. le commandant Passols éditée chez M. Lavazelle, éditeur à Paris et Limoges, est très appréciée dans le monde militaire et dans tous les milieux que ne laisse pas indifférents l'avenir de notre grande colonie.

L'auteur de cette brochure, notre collègue le capitaine, — depuis commandant — Passols, préconise l'application de la conscription au recrutement de nos soldats indigènes d'Algérie. Il justifie l'opportunité de cette grosse mesure par nombre de considérations excellentes ; d'arguments très convaincants. Notre insuffisance politique indigène s'est peu préoccupée de la préparer, c'est vrai. Elle est réalisable pourtant et reste précisément le plus puissant moyen dont dispose cette politique pour rapprocher les deux races.

En servant à côté de nos soldats, nos indigènes apprendront à nous connaître et perdront leurs préventions à notre égard. Ils ne répugnent pas plus à l'impôt du sang qu'à l'autre, surtout si nous savons leur offrir en retour quelques compensations sérieuses telles que la petite naturalisation et l'accès aux emplois publics. Leur empressement à s'enrôler aujourd'hui pour une solde bien modique en est le gage.

D'ailleurs la conscription déjà posée en principe est partiellement appliquée en pays musulman par des *Maghzen Rounis*, par l'Autriche en Bosnie, par nous-même en Tunisie, réunie à la France cinquante ans pourtant après Alger.

La crainte de voir ces soldats formés par nous se retourner contre nous est chimérique. Tout au long de l'histoire de l'Algérie, dès le lendemain de la conquête, nos troupes indigènes nous ont donné des preuves de fidélité à leur patrie d'adoption aussi éclatantes que les plus beaux traits d'héroïsme enregistrés par la France à l'actif de ses propres enfants. La défense de Tougourt en mai 1871. — aux jours les plus sombres de notre histoire, par le détachement du lieutenant Amou ben Mousseli, qui refusa de se rendre et périt tout entier, vaut les faits d'armes du colonel de Montagnac et du sergent Blandan. Les musulmans d'autre part ont toujours été et seront toujours divisés entre eux-mêmes. Chez eux l'esprit de *cof* est bien plus fort que le fanatisme religieux qui a servi de thème à tant d'exagération. L'opinion de l'auteur sur ce point nous paraît concorder parfaitement avec celle des hommes qui connaissent le mieux l'Islam : Pour n'en citer que deux, rappelons celle de De Foucauld, qui au retour, — il y a déjà vingt ans. — de la plus belle reconnaissance qu'ait encore faite au Maroc, constatait que ce pays n'était nullement celui de fanatisme, et celle de Binger exprimée récemment dans une forte étude d'ensemble sur l'Islamisme africain.

Nos indigènes, préparés par une rude existence, qui opère une sélection naturelle des forts, sont des soldats de naissance, les premiers du monde. Ils l'ont prouvé sur tous les champs de bataille depuis soixante ans. C'est eux, autant que les soldats de France, qui ont conquis l'Algérie elle-même. L'auteur nous le démontre par des témoignages éloquentes.

En n'appelant au début que les 2/5 du contingent que pourraient fournir les 4.000.000 d'indigènes algériens, c'est 10.000 hommes par an qu'on pourrait lever tout en conservant les effectifs d'engagés actuels. La dépense serait minime, car elle pourrait être compensée en partie, — totalement même au besoin, — par les économies que la réforme rendrait possible sur l'augmentation de l'effectif de rengagés français prévue et rendue nécessaire par le vote de la loi de deux ans. Elle assurerait d'une manière décisive la défense de l'Algérie et permettrait de renforcer celle de nos autres colonies.

Enfin et surtout l'adjonction à l'armée nationale d'une armée de partisans forte au minimum de 150.000 hommes sur pied de guerre, doublerait sa solidité en conservant à notre organisme militaire moderne les qualités des vieilles troupes. Nous n'hésitons pas, pour notre part, à nous rallier à ses conclusions. L'Algérie fut-elle sans valeur agricole, — on a pu soutenir sans rire ce paradoxe, — fût-elle incapable de produire autre chose que ce soldat, qu'elle serait pour la France un joyau d'un prix inestimable. Si nous avions eu depuis 75 ans la politique indigène dont nous commençons seulement à comprendre l'utilité, nous aurions depuis longtemps solutionné cette question de service obligatoire de nos sujets musulmans, dont toutes les classes seraient aujourd'hui exercées et les réserves entraînées. Et cela nous aurait rendu une confiance en nous-mêmes qui nous manque, et permis d'envisager d'un oeil plus calme, et d'accepter avec moins de condescendance une situation dont nous ne sommes peut-être pas encore sortis, en dépit du protocole, — si peu brillant pourtant, — d'Algésiras.

T. DESACHY.

### Foire du 3 août

La foire du 3 août a été assez importante.

Les cours de bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants : Bœufs gras de 32 à 34 fr. les 50 kilos. Attelages de 400 à 900 fr. la paire. Porcelets de 16 à 40 fr. selon grosseur et qualité.

Moutons gras de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 le kilo.

Agnaux 0 fr. 85 le kilo ; brebis pour élevage de 32 à 38 fr. la pièce.

Halle : Blé en vente : 50 hectolitre ; vendus 45 ; prix moyen 18 fr. l'hectolitre.

Mais : prix moyen 15 fr. l'hectolitre. Pommes de terre de 7 à 8 fr. les 80 litres.

Marché : Volaille grasse, 0 fr. 70 le 1/2 kilo ; poulets, à 0 fr. 80 le 1/2 kilo ; œufs, 0 fr. 75 la douzaine ; canards, 0 fr. 45 le 1/2 kilo ; dindons, 0 fr. 45 le 1/2 kilo ; oisons de 4 à 5 fr. la pièce ; lapins, 0 fr. 35 le 1/2 kilo ; jeunes canards, 1 fr. 25 à 1 fr. 50 la pièce.

Il n'y a pas eu d'incidents à signaler.

### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 juillet au 4 août 1906

#### Naissances

Marcelle, naturelle à la Maternité. Sense, André-Jeanne, rue des Chanoines, 19. Arnaudet, Eugénie-Jean-Marie, rue St-Géry, 13. Soulié, Camille-Louis, rue des Boulevards, 11.

#### Décès

Ausset Louis, épicière, 75 ans, rue Lastié, 15. Lagarde Jeanne, veuve Combalbert, s. p. 84 ans, rue Ste-Barbe, 18. Carcy Anna, fille de service, 45 ans célibataire, Hospice. Delphe Julien-Léon, 3 mois, rue de Fouilhat, 2. Couallac-Pétrouille, veuve Blanc, s. p. 83 ans, rue Fondue-Basse, 39.

### Musique du 7<sup>m</sup> de ligne

PROGRAMME DES 2 ET 5 AOUT 1906

Le Voyage en Chine (Ouv.), Bazin. L'Éclair (Fant.), Halévy. Valse Poudrée (Valse), Popy. Messidor (Entr'acte), Bruneau. Coquelicot, Métra.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

## AVIS

Tous les soirs de musique, sur les Allées Fénélon, la Grande Brasserie de Strasbourg, **BARBEC** Edouard, servira de la Bière claire, fraîche et limpide de premier choix, Limonade, Sodas, Siphons et Glace à volonté.

Les délicieux Biscuits Emile Poulit, seront offerts gratuitement à tous les consommateurs.

### EXTRAIT JAVÉ COTELLE

BOUDE COTELLE, - 10 RUE DU PALAIS.

## Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 3 août 1 h. 6 s.

### Palais des arts de Milan détruit

Un violent incendie a détruit le palais italien des arts décoratifs de l'Exposition de Milan ; les dégâts sont évalués à 12 millions.

**Le ministère russe**

La constitution du ministère russe sera définitive seulement dans quelques jours quand le calme sera rétabli.

**En Pologne**

Les révolutionnaires de Pologne qui tuèrent le général Margrafski ont tué aussi son fils âgé de 14 ans.

**Télégrammes reçus aujourd'hui :**

Paris, 4 août 1906, 9 h. 15 m.

**En Russie**

La grève générale a commencé à St-Petersbourg : 15.000 ouvriers chôment. Des combats auraient eu lieu entre les grévistes et les troupes.

Une bombe a tué le gouverneur de Samara. Plusieurs bataillons d'infanterie ont quitté Odessa pour se rendre à Sébastopol dans la crainte d'un soulèvement des marins. Un ex-député de la Douma qui avait pris part à la révolte de Cronstadt a été arrêté.

AGENCE FOURNIER.

**Arrondissement de Cahors**

**Castelnau Montrabat**

Nécrologie. — Vendredi est décédé à son domicile, à l'Offical, près Castelnau, M. Léon Gimibre instituteur à Lacabrette.

Le défunt n'était âgé que de 28 ans, il a succombé après trois jours seulement de maladie.

Nos sentiments de sympathie triste à sa mère et à sa famille si durement éprouvés par cette mort cruelle.

Les obsèques auront lieu dimanche 5 août.

Succès scolaire. — C'est avec le plus vil plaisir que nous apprenons que M. Léon Montagnac vient de subir avec succès les épreuves pour le Concours d'admission à l'Ecole Normale.

Nos bien sincères félicitations au jeune lauréat ainsi qu'à ses excellents maîtres.

**Flaugnac**

Incendie. — Ainsi que nous l'annoncions dans notre numéro de jeudi, un violent incendie a éclaté dans le village de Lamolayrette, hameau de la commune de Flaugnac.

Une dépêche reçue dans la journée annonçait que 15 maisons étaient la proie des flammes ; mais heureusement, il y avait de l'exagération ; l'incendie a détruit 3 maisons et une grange.

Tout secours a été inutile ; la population du hameau et plusieurs habitants des villages voisins n'ont pu que faire leur possible pour empêcher le feu de se communiquer aux maisons voisines.

Les pertes sont élevées et ne sont couvertes par aucune assurance.

M. le capitaine de gendarmerie, M. le Procureur de la République étaient sur les lieux.

**Lalbenque**

Après la victoire. — M. Georges Capmas élu dimanche dernier conseiller municipal de Lalbenque, adresse aux électeurs la lettre suivante :

Mes chers amis, Je vous suis profondément reconnaissant de l'accueil bienveillant que vous avez fait à ma tardive candidature, et de la confiance que vous m'avez témoignée.

Respectueux de la liberté du suffrage universel, je ne vous ai adressé aucune sollicitation indigne de vous et de moi-même, et mes amis ont limité ma réserve tandis que vous étiez en butte aux démenties pressantes de mes adversaires. C'est donc dans la plénitude de votre volonté indépendante que vous m'avez accordé vos suffrages, et votre verdict cordé s'impose comme une dure leçon à ceux qui n'ont pas vu en moi le candidat de l'union et de la concorde.

Ma conduite passée me permettait cependant de compter sur la sympathie de ceux qui m'ont combattu ; mais je n'ai pour eux aucune haine, et je crois répondre à vos désirs en les conviant à travailler avec nous à la solution des questions communales, plutôt qu'à la satisfaction de leurs rancunes personnelles.

Quant à moi, je ne faillirai pas aux devoirs que m'impose votre confiance, et je consacrerai toute mon énergie au service des intérêts de notre chère commune, et à la défense des principes républicains pour lesquels j'ai toujours combattu.

Vive Lalbenque !  
Vive la République !

Georges CAPMAS.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'élection de M. Capmas, comme conseiller municipal de la commune de Lalbenque, avait une très grande importance. Pour le prouver, nous allons citer un passage de la proclamation adressée aux électeurs par le candidat Deihles, opposé au sectionnement.

Extrait de la proclamation : « Aujourd'hui, les partisans et les adversaires du sectionnement vont pouvoir se compter dans la plénitude de leur indépendance et de leur liberté... »

Les partisans du sectionnement présentent un candidat, vous voterez contre lui quel qu'il soit et au lendemain de ce vote, le Conseil général ne pourra que ratifier la volonté que vous aurez si solennellement marquée. »

Cet extrait n'a besoin d'aucun commentaire, le Conseil général le comprendra très bien et la volonté des électeurs sera satisfaite.

**Calvignac**

Par arrêté préfectoral en date du 3 août 1906, les électeurs de la commune de Calvignac sont convoqués pour le dimanche 2 septembre 1906, à l'effet d'être un conseiller municipal pour compléter le Conseil, à la suite du décès de M. Bessac Jean.

**Blars**

Mardi dernier, vers six heures du matin, s'est produit dans notre localité un accident terrible.

Le sieur Delfau avait été chercher de l'eau avec ses bœufs au lieu dit : la Font. Après avoir chargé, il voulut tourner l'attelage afin de repartir, mais les bœufs se refusèrent à ce mouvement et se mirent à reculer dans une grande pente amenant à une citerne à ciel ouvert actuellement vide. En quelques instants, malgré les efforts de Delfau, le tout fut précipité dans le trou d'une hauteur de six mètres.

Delfau, lui-même désespéré et hâlé de détacher les bœufs qui paraissent être en bon état, sauta dans la citerne sans se préoccuper du danger qu'il courait.

Des secours appelés par deux témoins de l'accident arrivèrent immédiatement et l'on put au moyen de câbles sortir les pauvres bêtes qui n'avaient d'ailleurs aucune blessure sérieuse. Delfau n'avait plus aucun mal.

**Prayssac**

Cours complémentaire. — Nous relevons avec plaisir sur la liste des candidats définitivement reçus au certificat d'études primaires supérieures le nom du jeune Lagarde, élève de notre cours complémentaire.

Les élèves Paul Constant et Amédée Alix ont été précédemment reçus aux examens du brevet élémentaire et bourses d'enseignement primaire supérieur. Toutes nos félicitations.

**Arrondissement de Figeac**

**Cajarc**

Bulletin Hebdomadaire. — J'ai dit dimanche qu'il y avait eu du nouveau dans la vallée :

Voici ce qui s'est passé, le 31 juin écoulé, chez Onésime Triplepatte à Montbrun.

Yvonne de Piquefort et Cabotin étaient invités à déjeuner chez Onésime. Cabotin ne put en repartir que le lendemain. Piquefort ne put lui aussi en repartir que le lendemain.

Nos deux individus étaient partis incognito et naturellement leur absence prolongée donnait de l'inquiétude à leur entourage.

La disparition de Piquefort avait mis tout Cajarc en émoi et sur l'air de nous qu'est donc St-Nazaire les dames chantaient :

Sera-t-il parti sans l'avoir dit  
Vers des rives lointaines  
A Taïti, aux Canaries  
Ou bien vers les américaines  
Reviens cher adoré  
Dans le royaume des Lys  
Reviens encore nous donner tes caresses et  
[tes baisers]  
Ous qu'est donc la belle Yvonne  
Répétait l'écho rigolo  
Elle est peut-être à Carcassonne  
Peut-être aussi à Neboko.

Enfin le lendemain matin nos deux hommes étaient de retour et Piquefort raconta qu'il revenait de Brives où il était allé acheter des peaux de Zoulou pour la fabrication des lanternes magiques.

Lundi. — L'affaire entre M. X et M. Z se passe en conciliation devant le juge de Paix qui obtint un arrangement. Une grrande affaire qui finit en queue de poisson.

Mardi. — On annonce la distribution des prix aux écoles laïques pour lundi prochain jour de fête. M. Larnaudie conseiller général présidera et fera le discours d'usage. M. Larnaudie est très disert et ne manque pas d'érudition : les auditeurs seront nombreux.

Mercredi. — Yvonne de Piquefort constate qu'il lui manque de nouveau 17 chevenx sur la tête, juste à l'endroit où il n'en a presque pas, il y collera des poils de lapin, voilà tout.

Jeudi. — Cabotin me jette un regard si terrible qu'il en retourne les yeux. Avec ces chaleurs, Cabotin, il ne faut pas s'exciter.

Vendredi. — Il fait chaud malgré cela toute monde se prépare pour la fête qui sera réussie selon toute apparence. A ce sujet j'avis tous les cajarcos que si quel'un a l'intention de m'inviter je suis libre Dimanche, Lundi, Mardi et Mercredi. Je me tiens très mal au bal, mais je vais bien à table.

Samedi. — Déjà deux invitations. Polycarpe se prépare.

**A TRAVERS LE CANTON**

Gréalou. — L'incident qui s'était produit entre MM. Gasc et Ausset est effacé, aujourd'hui un accord parfait règne entre les deux chefs du parti républicain.

Larnagol. — On ne parle plus de la Digue de Premiac.

Cadriève. — Le Maire aurait dit-on l'intention de se faire nommer dictateur. Lui est Maire, son frère adjoint, son fils conseiller municipal et son gendre aussi. Conseil de famille.

Dans les autres Communes tout sèche même les cailloux.

**POLYCARPE.**

**Figeac**

Conseil d'Arrondissement. — Séance du 30 juillet. — Tous les membres du conseil sont présents. M. Béguillet, sous-préfet, assiste à la séance, donne lecture du décret de convocation et invite M. le capitaine Doucet, chevalier de la Légion d'honneur, doyen d'âge, à prendre place au fauteuil de la présidence et à faire procéder à l'élection du bureau. Sont élus à l'unanimité et par acclamation :

Président, M. Mage ; vice-président, M. Doucet ; secrétaire, M. Canet.

M. Mage remercie à nouveau ses collègues de la marque de confiance et de sympathie qu'ils viennent de lui renouveler et les assure de tout son dévouement aux intérêts de l'arrondissement.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. le sous-préfet donne lecture de son rapport sur les divers services de son arrondissement et dépose sur le bureau les divers dossiers des affaires à soumettre à l'examen du conseil.

L'Assemblée :

1. Approuve la répartition du contingent annuel de chaque commune dans les dépenses d'entretien des chemins de grande communication.

2. Désigne M. Ben, pour faire partie de la commission de répartition des permis de culture de tabac.

3. Donne un avis favorable aux demandes formées par les conseils municipaux de Saint-Céré, de Brétenoux et de Montet et Bouxal relatives à des changements ou à des créations de foires.

4. Renvoie à la session prochaine, pour complément d'instruction, la demande de création de foire formée par le conseil de Prudhommeat.

5. Donne avis favorable au classement dans la grande vicinalité du chemin vicinal ordinaire numéro 11 de la commune de Figeac.

6. Donne avis de favorable au classement des avenues d'accès à la station d'Assier.

M. le docteur Bex, présente les vœux suivants :

1. Que la halte de Flauiac soit construite et ouverte sans retard.

2. Que le prochain concours de la race ovine ait lieu à Assier.

3. Que la commission d'achat des chevaux se transporte au moins une fois par an à Assier.

4. Que le train 2620 prenne des voyageurs aux gares situées entre Capdenac et Gramat.

5. Que le facteur desservant les communes de Saint-Simon, Sonac et Flauiac soit autorisé à faire une deuxième levée de boîtes aux lettres à son retour dans les communes de Saint-Simon et Sonac.

6. Que le conseil général du Lot, si la question est à nouveau soumise à son examen, adopte la prolongation de la ligne de tramways de Saint-Céré à Assier jusqu'à Labastide en passant par Livron.

M. Granot, émet le vœu qu'un magasin de tabacs soit établi à Cajarc.

M. Ferrand, émet le vœu que le train qui part de Figeac à 10 h. 40 s'arrête à la station de Turenne.

M. le capitaine Doucet, renouvelle le vœu tendant à la création d'un deuxième poste de facteur de ville à Saint-Céré.

M. Canet émet le vœu que la route de Comiac à Laval-de-Cère soit mise en adjudication le plus tôt possible.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil donne acte à M. le sous-préfet de la réponse faite par l'administration vicinale au vœu émis par M. le capitaine Doucet et tendant à la mise en adjudication du chemin vicinal ordinaire numéro 7, de Saint-Paul-de-Vern à Malvy.

Laurentes

Nous portons à la connaissance des citoyens de Laurentes et des communes que la conférence qui devait avoir lieu dimanche 29 juillet aura lieu dimanche 5 août à 10 h. 1/2.

Nous voulons croire que nos amis s'y rendront en grand nombre.

**Labasthude**

Le Conseil municipal de la commune de Labasthude est convoqué pour le dimanche 12 août 1906 à l'effet de procéder à l'élection d'un adjoint au Maire de cette commune en remplacement de M. Lasborie nommé maire.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**

Conseil d'arrondissement. — Le 30 juillet dernier, le conseil d'arrondissement de Gourdon, s'est réuni, à l'hôtel de la sous-préfecture, pour la tenue de la première partie de la session de 1906.

M. le sous-préfet assiste à la séance.

Étaient présents : MM. Malvy, Delorel Laverdet, Pébeyre, Lasserre, Baspeyras et Granouilhac.

MM. Brugières et Pécot sont excusés.

Le conseil procède ensuite à l'élection de son bureau. Ont été élus : Président, M. Lasserre ; vice-président, M. Baspeyras ; secrétaire, M. Laverdet.

Le bureau étant constitué, M. le sous-préfet donne lecture d'un rapport dans lequel il expose la situation des divers services publics de l'arrondissement et résume les affaires qu'il soumet aux délibérations de l'assemblée.

Après avoir pris connaissance des pièces qui lui sont soumises, le conseil d'arrondissement est d'avis qu'il y a lieu d'adopter la répartition proposée par l'administration et d'abandonner pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires une demi-journée de prestation à toutes les communes dont les ressources ne sont pas suffisantes pour assurer l'entretien de ces chemins.

Le conseil donne un avis favorable à la demande du conseil municipal de Frayssinet pour son changement de foires.

Le conseil donne également un avis favorable à l'érection des Quatre-Routes en commune, mais réserve son avis sur les questions de détail, et notamment sur son rattachement au canton de Vayrac ou au canton de Martel.

Sur la proposition de M. Lasserre, le conseil émet le vœu que le conseil général classe en tête de la ligne de tramways, la plus importante du département, de Brétenoux à St-Céré, Lacapelle-Marival, Gramat, Labastide-Murat, St-Germain, Gourdon, Salviac, Cazals, Castelfranc, et que cette ligne soit la première construite.

Le conseil émet le vœu qu'une halte soit construite entre les stations de Montvalent et de Rocamadour, sur la ligne de Figeac à Brive, et une autre halte au lieu dit Pas-de-Mules, entre les stations de Souillac et Gignac, sur la ligne de Cahors à Brive.

Le conseil renouvelle divers vœux dont nous avons déjà fait mention en 1905. Nous mentionnerons cependant celui par lequel il demande qu'il soit créé à Gourdon un entrepôt temporaire des tabacs pour la réception des tabacs en feuilles des planteurs des cantons de Salviac, St-Germain, Labastide-Murat et Gourdon.

Le conseil donne acte à M. le sous-préfet de la communication qu'il lui a faite du compte d'emploi de la partie des fonds d'abonnement affectée au traitement des employés de la sous-préfecture.

L'Assemblée désigne M. Gronouilhac, l'un de ses membres, pour faire partie de la commission chargée de répartir en 1907 les permis de culture du tabac dans l'arrondissement.

La séance est levée.

**Gramat**

Enfin les abonnés de l'éclairage électrique se décident à secouer leur torpeur et las d'être à la merci du concessionnaire, ils se groupent en syndicat pour soumettre leurs desiderata à M. Dunoyer.

Une première réunion a eu lieu à la mairie de Gramat où il a été formé un bureau chargé de rechercher les modifications à apporter aux nouvelles polices.

Le président, M. Delor, conseiller d'arrondissement et adjoint au maire de Gramat n'avait peut-être pas toutes les garanties voulues pour occuper ce poste, car si nous avons été cinq ans durant et si la ville l'est encore pour 30 ans, sous la coupe de M. Dunoyer, nous le devons à notre chère municipalité qui, sans enquête préalable a signé les conditions peu avantageuses.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire et puisque M. Delor a fait son « mea culpa » nous lui pardonnerons volontiers s'il s'occupe sérieusement de réparer en partie la bétise du Conseil municipal, nous espérons qu'il réussira à servir les intérêts des syndiqués, il sera d'ailleurs aidé très énergiquement par les deux autres membres du bureau MM. C. Calmette et Alain Cussanon en qui nous avons une entière confiance.

(A suivre).

**Thégra**

Une lettre. — M. le curé nous adresse la lettre suivante :

Monsieur, On me communique un numéro du Journal du Lot où il y a un article me concernant.

Votre correspondant anonyme écrit que je n'aime pas excessivement le Journal du Lot et la Dépêche. C'est bien possible ; mais qu'en sait-il ? Je n'ai jamais nommé ces deux journaux en attaquant la presse impie. J'ai simplement déconseillé de lire les feuilles qui font la guerre à l'Eglise par le mensonge et la calomnie.

Votre correspondant ajoute que j'ai recommandé à quelques jeunes gens de Thégra de ne pas faire de consommations chez deux débitants de la localité. Ceci est faux. Je n'ai jamais rien dit de pareil à personne.

Veuillez donc, Monsieur, rectifier dans votre numéro de dimanche cette information erronée et publier ma réponse.

Tant qu'il n'y a eu dans le Journal du Lot que des commentaires plus ou moins fantaisistes de mes instructions dominicales, j'ai gardé le silence. Du moment que vous touchez à ma réputation et que vous cherchez à me rendre odieux auprès de mes paroissiens en affirmant que je leur ai causé du dommage, je proteste contre cette diffamation, et je suis disposé à me défendre par tous les moyens en mon pouvoir.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

J. LAURENT, curé de Thégra.

Attendons la réponse de notre correspondant.

**Seniergues**

La sécheresse. — La section de Séniergues est absolument dépourvue d'eau ; le puits communal et la fontaine n'en donnent plus. Après une heure d'attente, on peut à peine espérer en recueillir un plein seau.

Les pommes de terre peuvent encore donner quelques produits, mais les maïs, sont absolument perdus sans aucun espoir.

Le vent violent, qui souffle desséchant, vrai siroco d'Afrique, amènera-t-il la pluie ? Il est peu probable que nous ayons suffisamment d'humidité avant trois semaines ; c'est-à-dire avant la prochaine lune.

En effet, les changements de temps sont cette année par trois périodes de lune, dans notre région ; janvier, février et mars furent pluvieux, avril et mai froids la neige tomba en avril et les gélées sévères. Juin, juillet et août probablement seront torrides. Espérons la pluie vers le 20 août. C'est rassurant hein ! En attendant lu Campanier s'empourpre de bien de la terre. Agite, agite tes cloches. Ça mordra !

**Martel**

Ecole primaire supérieure. — Nous sommes heureux de constater que comme les années précédentes notre école primaire supérieure a eu sa bonne part de succès aux examens qui ont eu lieu dernièrement à Cahors.

En effet, les jeunes Coulon Marcel de St-Germain, Coucla Céléstin de Vaillac et Clafer Raoul de Reyrevignes ont été reçus au brevet.

Au certificat d'études primaires supérieures, section agricole : Pouch Abel, Charrasz Pierre, Simbille Ludovic et Clafer Raoul ont été admis définitivement ; section d'enseignement général : Breuil Jules a été admissible aux épreuves écrites et orales.

Au concours d'admission à l'Ecole normale de Cahors, les quatre élèves présentés ont été reçus dans l'ordre de mérite suivant : Breuil Jules, de Martel, 1<sup>er</sup> — Pouch Abel, de Limeyrol (Dordogne), 2<sup>e</sup> — Simbille, de Gignac, 6<sup>e</sup> — Louradour, de Cavagnac, 10<sup>e</sup> sur 14 admissions définitives.

Le jeune Carayol Alfred présenté à Rodez a été définitivement admis avec le n<sup>o</sup> 6 sur 20.

Nos félicitations aux maîtres et aux jeunes lauréats.

Succès scolaires. — Ecole primaire de filles.

Nous sommes heureux de constater, que deux élèves, sur deux présentés ont subi avec succès les difficiles épreuves du concours d'admission à l'Ecole normale d'Institutrices de Cahors. Ce sont : Mlle Jeanne Alvitre fille de notre sympathique compatriote, reçue avec le n<sup>o</sup> 2 et Marie Jeanne Féguirie, de Fons avec le n<sup>o</sup> 12 sur 15 admissions définitives.

Rappelons en outre que les 3 élèves présentés à l'examen du certificat d'études primaires élémentaires ont été toutes reçues.

Nos félicitations aux jeunes lauréats et à leurs dévouées maîtresses.

**Salviac**

Fête locale. — La fête locale n'a pas manqué cette année à sa vieille renommée et chacun a pu se rendre compte, à l'annonce de localités environnantes Salviac célèbre sa fête patronale avec le même éclat qu'au temps jadis.

Il faut dire que la commission avait bien fait les choses. Elle avait su établir un programme d'attractions qui, par la variété et plus encore par leur nouveauté ne doivent pas manquer d'attirer beaucoup de curieux.

Admirablement secondée par une Municipalité toujours dévouée aux intérêts locaux, elle a pu à la satisfaction générale grâce à la bonne gestion de son Trésorier, mettre en exécution ce programme si chargé.

Le Concours de tir, le jeu des anneaux ont eu un vif succès auprès du public, mais le vrai clou de la fête était sans contredit le défilé des voitures fleuries.

Nous manquerions vraiment à notre devoir de chroniqueur, si nous n'adressions nos plus vifs remerciements à ceux qui n'ont reculé ni devant les difficultés de la saison, qui n'offre plus guère de fleurs, ni devant un travail des plus fatiguants par cette température caniculaire, pour nous offrir ce spectacle tout à fait charmant.

La voiture de Madame Figeac disparaissant sous les fougères et les roses avec son parasol chinois et son superbe attelage blond, celle de M. Victor Henry entièrement tapissée de bruyère rose par les soins de plusieurs dames et demoiselles de la localité, le char des musiciens avec ses rubans multicolores et la maîtrise de son conducteur, ont fait l'admiration du public. Les fillettes blanches et roses qui de ces nids de verdure et de fleurs inondaient la foule de confettis, étaient tout à fait mignonnes. Sur tout le parcours le défilé a été reçu par les applaudissements des spectateurs. Tout le monde était charmé : C'est pourquoi sans doute, la quête faite au profit des pauvres pendant le défilé a été si fructueuse.

Le premier prix des voitures fleuries a été décernée à la toute gracieuse Madame Figeac et le 2<sup>e</sup> à M. Henry Victor, qui en ont immédiatement versé le montant aux pauvres.

Le soir lorsque ces voitures illuminées avec goût et remplies cette fois de charmantes dames et demoiselles ont refait le tour de ville, elles ont retrouvé le même succès.

A 10 heures un brillant feu d'artifice a été tiré sur la route de Dégagnac devant une foule considérable.

Puis voici le bal. On a ici le secret des bals vraiment démocratiques. Le tout de Salviac était sous la Halle, brillamment illuminée. L'on a dansé jusqu'à deux heures du matin.

Le lundi soir, après les divers jeux exécutés dans l'après-midi, même affluence au bal de famille de la Mairie. Bal de famille est vraiment son nom ; ici pas de protocole gênant, mais la plus grande cordialité, on danse, on cause, on rit à la bonne franquette. Les papas, les mamans, voire même les belles-mamans ne sont pas les derniers à prendre leur part des joyeux ébats.

Des rafraîchissements sont offerts aux danseuses et à deux heures du matin on clôture la fête par une ronde folle et le chant de l'Internationale.

La fête est terminée, pas d'accident, pas d'incident.

Au nom des commerçants, au nom des pauvres qui n'ont pas été oubliés, au nom de tous ceux qui ont vécu ces deux agréables journées, nous adressons nos plus vifs remerciements aux organisateurs dévoués et infatigables, à la municipalité, à tous ceux qui ont contribué à donner de l'éclat à cette fête.

Merci aussi aux étrangers, qui en venant en foule dans nos murs, ont témoigné ainsi de leur sympathie pour notre chère cité.

Un groupe de spectateurs

**Souillac**

Succès scolaire. — A ses nombreux succès, notre cours complémentaire de jeunes filles vient d'en ajouter un, non moins éclatant que les précédents.

Trois élèves ont été reçues au concours de l'école normale.

Ce sont M<sup>lles</sup> : Geoffroy, avec le n<sup>o</sup> 1. Pradaud, avec le n<sup>o</sup> 3. Labrousse, avec le n<sup>o</sup> 7.

Avec nos compliments aux lauréats, nous renouvelons à Mlle Salives la zélee directrice de l'Ecole, nos plus vives félicitations.

Notre cours complémentaire de garçons, qui en juin dernier a eu deux élèves reçus au brevet élémentaire vient d'augment

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1732, du 5 août 1906.

Le serpent de mer, par Jean Lafitte. — Fabrication à sec de l'acétylène, par le lieutenant-colonel Jeannel. — Construction des locomotives aux Etats-Unis, par M. J. — Les pèlerins des Carpates, par L. De Launay. — Le recensement de la France en 1906, par Jacques Boyer. — Patins et patinages automobiles, par P. de M. — L'alpha et l'oméga dans l'art de mitrailer, par Lucien Fournier. — Forêts et Ramier par Ch. R. — Chirurgie sur poisons, par P. M. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 30 juillet 1906, par Ch. de Villedeuil. — P. Brouard, par le Dr Desplein.

Ce numéro contient 20 gravures et le bulletin météorologique de la semaine

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché. Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aiguperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

Chemin de fer d'Orléans

FÊTE DE L'ASSOMPTION

(Mercredi 15 Août 1906)

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 11 au Lundi 20 Août inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Mardi 21 Août.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 21 Août.

Importantes améliorations apportées aux conditions des billets d'aller et retour collectifs de famille à l'occasion des Grandes vacances de 1906.

1° Les billets délivrés à partir du 15 juillet sont valables sans supplément jusqu'au 1er novembre inclus.

2° A partir de la 5° personne, la réduction de 50 %, accordée précédemment est portée à 75 % (pour les 3 premières personnes la réduction

est celle des aller et retour ordinaires et pour la 4° elle est de 50 %).

3° Faculté pour les membres de la famille au-dessus de trois personnes, d'effectuer isolément leur voyage d'aller et retour.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux de ville de la Compagnie.

CENTRAL-GARAGE

69, BOULEVARD GAMBETTA

R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP. 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dém., 5 pl., dais, glaces. Rem. à neuf. Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP., 2 cyl. Magnéto. Tonneau, 4 pl., dais et glaces. Voiture MORS, 8 HP. 2 cyl. Magnéto. Tonneau, 4 pl., dais et glaces. Voiture UNIC (G. Richard et Co), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale. Voiture PARHARD-LEVAISSOR, 15 HP. carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise, cap. amér. Voitures légères neuves, SIZAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai. Voiture électrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant élect. d'accumulateurs de toute capacité

Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

Publiciste et Conférencier

rédacteur en chef, important trihebdomadaire Républicain de province, ayant polémique avec personnalités considérables, références exceptionnelles, demande rédaction en chef quotidien ou situation de rédacteur dans grand quotidien républicain de province. Ecrire A. Z., Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOPLE

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

M-A-FALLIÈRES MARCHAND-TAILLEUR 75, Boulevard Gambetta, CAHORS COSTUMES SUR MESURE Travail soigné Grand choix de draperies françaises et anglaises POUR COMPLETS Spécialité de pantalons et gilets fantaisies Alpagas. — Couteils

BOURGOT DENTISTE 9 - RUE DU LYCÉE - 9 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée Tous les travaux sont garantis sur facture Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs GRANDE BAISSÉ DE PRIX Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

L. MAURY Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'École Dentaire de France Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 74

UN MÉNAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

— Mon ami, dit le vieillard, retrouve Flore et dis-lui que je ferai tout ce qu'elle voudra...

— On l'aura bien vue passer quelque part en ville, dit Maxence à Kouski, sers-nous à dîner, mets tout sur la table, et va t'informer, de place en place, afin de pouvoir nous dire au dessert quelle route a prise mademoiselle Brazier.

Cet ordre calma pour un moment le pauvre homme qui gémissait comme un enfant qui a perdu sa bonne. En ce moment, Maxence, que Rouget haïssait comme la cause de tous ses malheurs, lui semblait un ange. Une passion comme celle de Rouget pour Flore ressemble étonnement à l'enfance. A six heures, le Polonais, qui s'était tout bonnement promené, revint et annonça que la Rabouilleuse avait suivi la route de Vatan.

— Madame retourne dans son pays, c'est clair, dit Kouski.

— Voulez-vous venir ce soir à Vatan ? dit Max au vieillard ; la route est mauvaise, mais Kouski sait conduire, et vous ferez mieux votre raccommodement que si à huit heures que demain matin.

— Partons s'écria Rouget.

— Mets tout doucement les chevaux, et tâche que la ville ne sache rien de ces bêtises-là, pour l'honneur de monsieur Rouget. Selle mon cheval, j'irai devant, dit-il à l'oreille de Kouski.

Monsieur Hochon avait déjà fait savoir le départ de mademoiselle Brazier à Philippe Bridau, qui se leva de table chez monsieur Mignonnet pour courir à la place Saint-Jean, car il devina parfaitement le but de cette habile stratégie. Quand Philippe se présenta pour entrer chez son oncle, Kouski lui répondit par une croisée du premier étage que monsieur Rouget ne pouvait recevoir personne.

— Fario, dit Philippe à l'Espagnol qui se promenait dans la Grande Narrette, va dire à Benjamin de monter à cheval ; il est urgent que je sache ce que deviendront mon oncle et Maxence.

— On attelle le cheval au berlingot, dit Fario qui surveillait la maison de Rouget.

— S'ils vont à Vatan, répondit Philippe, trouve-moi un second cheval, et reviens avec Benjamin chez monsieur Mignonnet.

— Que comptez-vous faire ? dit monsieur Hochon qui sortit de sa maison en voyant Philippe et Fario sur la place.

— Le talent d'un général, mon cher monsieur Hochon, consiste non-seulement à bien observer les mouvements

de l'ennemi, mais encore à deviner ses intentions par ses mouvements, et à toujours modifier son plan à mesure que l'ennemi le dérange par une marche imprévue. Tenez, si mon oncle et Maxence sortent ensemble dans le berlingot, ils vont à Vatan ; Maxence lui a promis de le reconduire avec Flore qui fugit ad salices ! car cette manœuvre est du général Virgile. Si cela se joue ainsi, je ne sais ce que je ferai ; mais j'aurai la nuit à moi, car mon oncle ne signera pas de procuration à dix heures du soir, les notaires sont couchés. Si, comme les piaffeurs du second cheval me l'annoncent, Max va donner à Flore des instructions en précédant mon oncle, ce qui paraît nécessaire et vraisemblable, le drôle est perdu ! vous allez voir comment nous prenons une revanche au jeu de la succession, nous autres vieux soldats... Et comme pour ce dernier coup de la partie il me faut un second, je retourne chez Mignonnet afin de m'y entendre avec mon ami Carpentier.

Après avoir serré la main à monsieur Hochon, Philippe descendit la Petite Narrette pour aller chez le commandant Mignonnet. Dix minutes après, monsieur Hochon vit partir Maxence au grand trot, et sa curiosité de vieillard fut alors si puissamment excitée qu'il resta debout à la fenêtre de sa salle, attendant le bruit de la vieille demi-fortune qui nese fit pas attendre. L'impatience de Jean-

Jacques lui fit suivre Maxence à vingt minutes de distance. Kouski, sans doute sur l'ordre de son vrai maître, allait au pas, au moins dans la ville.

— S'ils s'en vont à Paris, tout est perdu, se dit monsieur Hochon.

En ce moment un petit gars du faubourg de Rome arriva chez monsieur Hochon, il apportait une lettre pour Baruch. Les deux petits-fils du vieillard, penauds depuis le matin, s'étaient consignés d'eux-mêmes chez leur grand-père. En réfléchissant sur leur avenir, ils avaient reconnu combien ils devaient ménager leurs grands parents. Baruch ne pouvait guère ignorer l'influence qu'exerçait son grand-père Hochon sur son grand-père et sa grand-mère Borniche ; monsieur Hochon ne manquait pas de faire avantager Adolphe de tous les capitaux des borniche ; si sa conduite les autorisait à reporter leurs espérances dans le grand mariage dont on l'avait menacé le matin même, Plus riche que François, Baruch avait beaucoup à perdre ; il fut donc pour unesoumission absolue, en n'y mettant pas d'autres conditions que le paiement des dettes contractées avec Max. Quant à François son avenir était entre les mains de son grand-père ; il n'espérait de fortune que de lui, puisque d'après le compte de tutelle, il devenait son débiteur. De solennelles promesses furent alors faites par les deux jeunes gens

dont le repentir fut stimulé par leurs intérêts compromis, et madame Hochon les rassura sur leur dette envers Maxence.

— Vous avez fait des sottises, leur dit-elle, réparez-les par une conduite sage et monsieur Hochon s'apaisera.

Aussi, quand François eut lu la lettre par-dessus l'épaule de Baruch, lui dit-il à l'oreille : — Demande conseil à grand-papa.

— Tenez, fit Baruch en apportant la lettre au vieillard.

— Lisez-la-moi, je n'ai pas mes lunettes.

« Mon cher ami, j'espère que tu n'hésiteras pas, dans les circonstances graves où je me trouve, à me rendre service en acceptant d'être le fondé de pouvoir de monsieur Rouget. Ainsi, sois à Vatan demain à neuf heures. Je t'enverrai sans doute à Paris ; mais sois tranquille, je te donnerai l'argent du voyage et te rejoindrai promptement, car je suis à peu près sûr d'être forcé de quitter Issoudun le 3 décembre. Adieu, je compte sur ton amitié compte sur celle de ton ami. »

— Dieu soit loué ! fit monsieur Hochon, la succession de cet imbécile est sauvée des griffes de ces diables-là !

— Cela sera si vous le dites, fit madame Hochon, et j'en remercie Dieu, qui

sans doute aura exaucé mes prières. Le triomphe des méchants est toujours passager.

— Vous irez à Vatan, vous accepterez la procuration de monsieur Rouget, dit le vieillard à Baruch. Il s'agit de mettre cinquante mille francs de rente au nom de mademoiselle Brazier. Vous partirez bien pour Paris ; mais vous resterez à Orléans, où vous attendrez un mot de moi. Ne faites savoir à qui que ce soit où vous logerez, et logez-vous dans la dernière auberge du faubourg Banner, fût-ce une auberge à roulier...

— Ah ! bien, fit François que le bruit d'une voiture dans la Grande Narrette avait fait se précipiter à la fenêtre, voici du nouveau : le père Rouget et monsieur Philippe Bridau reviennent ensemble dans la calèche, Benjamin et monsieur Carpentier les suivent à cheval ?

— J'y vais, s'écria monsieur Hochon dont la curiosité l'emporta sur tout autre sentiment.

Monsieur Hochon trouva le vieux Rouget écrivant dans sa chambre cette lettre que son neveu lui dictait :

(A suivre)

(SERVICE D'ÉTÉ 1906)

Table of train schedules for Cahors, Libos, Capdenac, and other stations. Includes columns for departure times, arrival times, and train types (Express, Omnibus, etc.).